

**ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SECTEUR
DE LA PECHE AU MALI**
(Synthèse)

Rappel du contexte

- La présente étude a pour but de réaliser une analyse approfondie des contraintes qui affectent le commerce dans le secteur de la pêche au Mali
- Au Mali, le secteur de la pêche joue un rôle important dans l'économie et génère près de 550 000 emplois. Avec les aménagements des mares cet offre peut atteindre plus de 700 000 emplois.
- La valeur ajoutée brute de la filière pêche s'élève à 90 milliards de FCFA soit plus de 4% du PIB national d'après le schéma directeur de développement de la pêche et de l'aquaculture actualisé en Mai 2006.

L' objectif de l'étude

L'objectif global de cette l'étude déterminé par ses termes de référence , a consisté : « à faire une analyse diagnostique du secteur de la pêche au Mali, en vue d'identifier les principales contraintes qui l'affectent et proposer des recommandations pour les surmonter. »

Le potentiel halieutique du Mali

- La pêche continentale au Mali s'effectue sur tous les plans d'eau : fleuves, lacs mares, plaines inondées et barrages.
- La pêche est pratiquée sur l'ensemble des plans d'eau qui constituent le réseau hydrographique. Toutefois, on distingue trois principales zones de production et des zones de pêcheries secondaires qui sont

Le potentiel halieutique du Mali

- **Le Delta central du Niger** : cette plaine alluviale qui s'étend entre Markala et Tombouctou est inondée par les crues du fleuve Niger et de son affluent, le Bani. Les surfaces inondées, en année de forte crue peuvent couvrir entre 20 000 et 30 000 km²

Le potentiel halieutique du Mali

- **Le lac de Sélingué** : c'est le lac de barrage hydroélectrique construit dans la vallée du Sankarani, un affluent du fleuve Niger. Il s'étend sur près de 80 km, couvre une surface de 409 km² et peut contenir jusqu'à 2.2 milliards de m³ d'eau.

Le potentiel halieutique du Mali

- **Le lac de Manantali** : c'est également un lac de barrage hydroélectrique situé dans la vallée du Bafing, le lac de Manantali mesure 80 km de long pour une largeur de 6 km. Ses eaux sont enrichies en nutriment du fait de la dégradation progressive de près de 12 000 ha de forêt immergée

Le potentiel halieutique du Mali

- **Les zones de pêcheries secondaires** : bien que marginalisées jusque là dans les politique et stratégies de développement de la pêche, ces zones constituent des lieux importants de migration des pêcheurs. Il s'agit de tous ces lacs, rivières, marigots et mares répartie sur l'ensemble du territoire.

Le potentiel halieutique du Mali

Concernant l'aquaculture, les principales zones sont :

- La zone de l'office du Niger avec 60 000 ha et un potentiel de 96 000 ha ;
- La zone de l'Office de Développement des Ressources de Sélingué avec 3 500 ha
- La zone de l'Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (OPIB) avec 3 000 ha
- La zone du moyen Bani avec le seuil de Talo

La commercialisation

le marché au poisson

Les circuits de commercialisation sont constitués par trois types de marchés :

- Les marchés de gros ; qui centralisent la production, sont : Mopti dans le Delta Central, Faraba et Carrière à Sélingué et Manantali.
- Les marchés de semi gros, situés dans les centres de production et de consommation ;
- Les marchés de détail à Bamako et dans les villes.

La commercialisation

L'offre locale

- Le poisson est généralement vendu à l'état frais et à l'état transformé (fumé, séché, frit, braisé).
- . Le poisson est généralement transporté dans des camionnettes bâchées ou sur des engins à deux roues (bicyclette, motocyclette), pour être vendu sur les marchés urbains des grandes agglomérations telles que Bamako, etc.

La commercialisation

L'offre extérieur

- Au cours des quinze dernières années la demande a pu être globalement satisfaite grâce à la réorientation des flux commerciaux vers les marchés intérieurs et par des produits d'importation en provenance de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Mauritanie pour le poisson congelé et séché.

La commercialisation

- Les importations sont passées d'environ 2000 tonnes en l'an 2 000 à plus de 5 000 tonnes en 2 005 soit plus de 1,1 milliard de FCFA . Par contre les exportations sont en nette régression et se sont chiffrées à 424 tonnes en 2 003 soit moins de 54 millions de FCFA.
- Les importateurs sont généralement des opérateurs privés de la sous-région Ouest Africaine (sénégalais, mauritaniens, ivoiriens, ghanéens, togolais, etc.).
- Les exportations ne sont pas très significatives. Les recettes d'exportation annuelles de poissons sont estimées à 3 milliards de FCFA.. Les produits exportés sont le poisson séché et fumé. Le poisson transformés d'eau douce est prisé au Nigeria, au Ghana, en Côte d'Ivoire, etc.

Les contraintes :

- **Les contraintes techniques et financières :**
ce sont notamment
 - La valorisation insuffisante de la production.
 - La non disponibilité de statistiques complètes et fiables sur le potentiel halieutique, les volumes de la production, les quantités transformées, les quantités commercialisées.
 - La faible rémunération des activités de la pêche au regard du coût des moyens de production et des intrants de la pêche

Les contraintes :

- **Les contraintes techniques et financières :**
 - La faiblesse des services de la pêche pour assurer le contrôle et la surveillance des activités et imposer le respect de la réglementation en la matière.
 - L'inorganisation et le manque de règles de gestion de la pêche dans les pêcheries dites secondaires.
 - L'insuffisance de l'encadrement technique spécialisé en pisciculture, les problèmes de sites appropriés et les difficultés d'approvisionnement en intrants (alevins, aliments etc.).
 - La faiblesse de l'investissement privé dans le domaine de l'aquaculture malgré l'intérêt de plus en plus affiché.

Les contraintes :

Les contraintes environnementales :

- L'ensablement du lit des fleuves et le comblement des mares.
- L'encaissement des cours d'eau ; conséquence des années successives de sécheresse.
- La prolifération des végétaux aquatiques.
- La perturbation des « mises en défens » par les lâchers d'eau des barrages hydroélectriques.

Les contraintes :

Les contraintes commerciales

- L'insuffisance des équipements et des infrastructures de débarquement, de stockage, de conservation et de transformation des produits de la pêche.
- La mauvaise organisation du circuit de commercialisation des produits de la pêche.
- Le poids de la pression fiscale.

Les contraintes :

Les contraintes commerciales

- Les difficultés de transport du poisson liées aux problèmes sécuritaires consécutives aux crises sociopolitiques.
- Les difficultés liées aux procédures administratives et douanières non maîtrisées par les acteurs et parfois très contraignantes.
- Les difficultés d'accès aux marchés éloignés des zones de production.

promouvoir la pêche artisanale et préserver certaines espèces de poissons.

- *Une meilleure structuration des acteurs de la pêche et des moyens de financement appropriés sont incontournables pour la promotion de la pêche artisanale au Mali.*
- *La mise en œuvre de stratégies commerciale appropriées devant permettre l'accès à des marchés plus lucratifs, s'impose également*

promouvoir la pêche artisanale et préserver certaines espèces de poissons.

Autres mesures actuellement mise en œuvres :

Pour parer tout risque de surexploitation préjudiciable à la pêche artisanale dans les mares,

- ***Au niveau régional***, la CEDEAO, l'UEMOA, le CILSS et l'ABN jouent un rôle important dans le développement économique en mettant un accent sur le développement rural et la valorisation des produits halieutiques en particulier.

promouvoir la pêche artisanale et préserver certaines espèces de poissons.

- *Au niveau international*, les engagements pris sur le plan international quant aux politiques et à la gestion rationnelle des ressources naturelles à l'échelle globale influencent la gestion des ressources halieutiques. Il s'agit principalement :
- le Code de Conduite pour une Pêche Responsable (FAO) ;
- la Convention sur la Diversité Biologique ;
- la Convention Africaine sur la Conservation de la Nature et des Ressources Naturelles ;
- la Convention de Ramsar sur les zones humides ;
- la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- la Convention sur les Changements Climatiques.

Les recommandations de l'étude :

Recommandations relatives à l'organisation des acteurs

- réaliser des études statistiques et socio-économiques (enquête budgétaire) de tous ceux qui interviennent dans la filière. Afin, d'identifier des actions pertinentes de renforcement et de mesurer leurs impacts sur les conditions socio-économiques des différents acteurs.
- analyser la situation socio-économique qui a révélé un besoin d'équipements et de financement pour plus de 90% d'entre eux ;
- organiser ou renforcer les organisations des différents acteurs de la chaîne sous forme d'associations fonctionnelles pour qu'ils aient accès aux crédits et aux moyens essentiels de production et de commercialisation ;
- faire la promotion de système de caisses de crédit-épargne en formant et en sensibilisant les pêcheurs dans ce domaine ;
- intensifier la mise en place des infrastructures de commercialisation et de conservation en élaborant un cahier de charges et en établissant des contrats dument établis ;

Les recommandations de l'étude :

Recommandations relatives à l'organisation des acteurs

- réaliser des études statistiques et socio-économiques (enquête budgétaire) de tous ceux qui interviennent dans la filière. Afin, d'identifier des actions pertinentes de renforcement et de mesurer leurs impacts sur les conditions socio-économiques des différents acteurs.
- analyser la situation socio-économique qui a révélé un besoin d'équipements et de financement pour plus de 90% d'entre eux ;

Les recommandations de l'étude :

Recommandations relatives à la conservation des produits

- . Assurer un contrôle accru de la qualité des produits sanitaires et du poisson traité.
- Construire des débarcadères.
- Créer des marchés de poisson et mettre en place des infrastructures adéquates au niveau des points de vente.

Les recommandations de l'étude :

Recommandations relatives à la durabilité et la prévisibilité de la pêche.

- Les acteurs du sous- secteur pêche doivent à tout prix faire maintenir la productivité à long terme des ressources halieutiques en convertissant les comportements négatifs en lignes de conduites positives pour ne pas mettre en cause les moyens d'existence des générations futures ;
- L'effort de pêche abusif dans le Delta du Niger, alimente malheureusement un fond de tension conflictuelle autour de la patrimonialité foncière et de l'usage parallèle d'engins de pêche prohibés qui de jours en jours, fragilisent la durabilité environnementale, économique et sociale ;
-

Les recommandations de l'étude :

Recommandations relatives à la durabilité et la prévisibilité de la pêche.

- L'accompagnement de l'Etat doit être basé sur la nécessaire durabilité institutionnelle des structures et des stratégies afin de prévaloir leurs capacités de continuer à remplir leurs fonctions à long terme ;
- L'Etat, les collectivités et la société civile doivent relancer les débats sur la gestion de la pêche et de l'aquaculture par l'installation et la fonctionnalité des conseils de pêche, et la tenue des états généraux au niveau locale et régionale sur la pêche aux différents niveaux des collectivités ;
- Chaque collectivité territoriale doit désormais s'orienter vers l'élaboration de plans d'action de gestion de la pêche et de l'aquaculture qui s'insèrent de plein pied dans les programmes de développement économique social et culturel (PDSEC) ;

Les recommandations de l'étude :

- **Recommandations relatives à la durabilité et la prévisibilité de la pêche.**
- Faire et aménager des parcelles piscicoles au même titre que les parcelles rizicoles dans les périmètres agricoles.
- Introduire la dimension rizipisciculture ;
- Elaborer un programme de revitalisation et d'empoissonnement des plans d'eau ;
- Développement des écloséries ;
- Développement des unités de production d'aliment poisson ;
- Renforcement de capacité des agents chargés de la pêche.